

**ARRÊTÉ DEP-2024-274 PORTANT NOMINATION DU JURY DES CERTIFICATS
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE CHARPENTIER BOIS, MENUISIER FABRICANT ET
MENUISIER INSTALLATEUR**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

- Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22 et D 337-23 du code de l'éducation ;
- Vu** l'arrêté du 10 avril 2020 portant création du certificat d'aptitude professionnelle charpentier bois ;
- Vu** l'arrêté du 20 novembre 2020 portant création du certificat d'aptitude professionnelle menuisier fabricant ;
- Vu** l'arrêté du 20 novembre 2020 portant création du certificat d'aptitude professionnelle menuisier installateur ;
- Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTÉ -

Article 1 : Le jury d'admission des certificats d'aptitude professionnelle charpentier bois, menuisier fabricant, menuisier installateur pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris, et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Guillaume BIGOT, professionnel

Vice-présidente :

Madame Isabelle SCOTTO, enseignante

Enseignants :

Monsieur Dimitri COURTOIS
Madame Méлина DUBOURG
Monsieur Pedro GOMES
Monsieur Rodolphe RADE

Professionnels :

Monsieur Stephan BERANGER
Monsieur Jérôme BOUTEILLER
Monsieur Franck DESNOUES
Monsieur Jean SCHITTLY

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER